

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
CARTE DE VISITE	3
1 Qu'est-ce qu'une maison d'accueil?	3
2 La Maison d'accueil Saint-Paul	4
3 Où nous trouver et comment nous contacter?	8
L'ACCUEIL	9
1 La demande d'accueil	10
2 L'entretien d'accueil	14
3 Faire connaissance et s'installer dans la maison	18
LE SÉJOUR	22
1 La vie de tous les jours	22
2 Rétablir sa situation	30
LE DÉPART	38
1 Préparer son départ	38
2 Le service de guidance post-hébergement	43
QUELQUES ADRESSES UTILES	48
CONCLUSION	56
REMERCIEMENTS	56

INTRODUCTION

Arriver en maison d'accueil pour la première fois, pousser la porte d'un endroit où on est jamais allé et demander l'hébergement à des inconnus même si c'est leur métier, se préparer à vivre là, avec d'autres tout aussi inconnus, c'est assurément un grand moment de stress. Beaucoup n'ont rien voulu de ce qui arrive, n'y sont pas préparés ou même, ne s'y attendent pas. C'est dire le degré de stress. En même temps, une perspective de solution et l'espoir de se dégager de l'impasse difficile dans laquelle on se trouve se dessinent. Alors, forcément, on est en proie à une foule de sentiments très forts et parfois contradictoires. C'est en tout cas un moment tout particulier et une rencontre qui méritent beaucoup d'attention.

Pour tenter de rendre les choses plus faciles, ce petit guide pratique de la Maison d'accueil Saint-Paul répond à quelques-unes des questions qui peuvent venir à l'esprit. Sans doute, y a-t-il bien d'autres questions, inquiétudes et suggestions encore. S'il ne répond pas à tout et ne réduit pas totalement la difficulté du moment, que cet outil, simple et pratique, soit au moins un début de réponse, qu'il symbolise l'accueil et la convivialité qui nous tiennent à cœur.

Pas de panique, même le dragon s'y colle et, parole de montois, il s'en remet tous les ans.

Excellente lecture.

CARTE DE VISITE

1. QU'EST-CE QU'UNE MAISON D'ACCUEIL ?

Une maison d'accueil héberge des personnes adultes, sans logement et en difficultés sociales :

- elle assure leur accueil ;
- elle met à leur disposition des lieux de vie communs ;
- elle leur fournit un accompagnement personnalisé ;
- elle les aide à redémarrer dans la vie.

Il existe différents types de maisons d'accueil :

- pour hommes seuls ;
- pour femmes accompagnées ou non d'enfants ;
- pour femmes battues ;
- pour familles ;
- pour tous les types de population.

Il existe aussi des abris de nuit qui assurent simplement un hébergement d'urgence pour la nuit et des maisons de vie communautaire où se prolonge le travail entamé en maison d'accueil. Tous ces établissements sont reconnus par la Région wallonne mais chacun a un mode de fonctionnement spécifique.

Ainsi, une centaine de maisons existe dans la partie francophone du pays. Créées à partir de la fin du dix-neuvième siècle, c'est surtout entre 1945 et 1980 qu'elles ont vu le jour. Elles sont majoritairement implantées en ville, à Bruxelles et Liège notamment. Mais il en existe aussi en région rurale. Leur taille moyenne est d'une trentaine de lits. Au total, elles offrent une capacité d'accueil de près de 3000 places. Beaucoup sont fédérées au sein de l'Association des Maisons d'Accueil et Services d'Aide aux Sans-abri.

2. LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-PAUL

En octobre 1978, en préparant un rassemblement de Taizé, quelques étudiants montois s'installent dans une maison insalubre de la rue Saint-Paul, au cœur d'un quartier populaire de la ville de Mons. Dans la foulée du rassemblement, ils entreprennent d'y réaliser leur idéal de partage. Rejoints par l'abbé Michel Diricq et d'autres bénévoles, ils rénovent d'abord une maison puis, dans les années qui suivent, l'ensemble de l'impasse Saint-Paul permettant ainsi progressivement l'hébergement de 17 hommes.

En 1979, une ASBL est constituée. Elle a pour objet «la création et le bon fonctionnement de maisons d'accueil et de premier dépannage s'adressant en priorité aux plus démunis et leur assurant, dans le respect de leurs convictions, un logement temporaire ainsi qu'une aide pour retrouver les moyens et les raisons de vivre dans la société».

Dès 1980, l'association engage des professionnels, éducateurs puis assistants sociaux. Ce tandem, travail éducatif et travail social, demeure aujourd'hui encore un pilier de son action.

En 1993, une deuxième maison est ouverte à l'avenue de l'Université permettant l'accueil de 18 hommes supplémentaires.

Pour répondre à la demande de quelques anciens, depuis longtemps la maison propose un accompagnement après le séjour. En 1995, le service de guidance post-hébergement s'installe dans un lieu indépendant des maisons et ajoute une dimension collective au suivi individuel.

Dans la foulée, au sein même du service de guidance post-hébergement, dès 1996, des maisons communautaires permettent à quelques anciens hébergés, trois ou quatre par maison, de partager un même lieu de vie et d'y poursuivre le chemin amorcé en maison d'accueil.

En 2004, trois événements majeurs marquent simultanément la vie de la maison. Tout d'abord, un nouveau décret wallon oriente le travail de toutes les maisons d'accueil. Ensuite, un énorme chantier de rénovation du site de la rue Saint-Paul, subventionné par la Région wallonne, permet d'offrir un cadre de vie agréable pour 23 hébergés. Enfin, l'ASBL Résurrection basée à Flénu et d'une capacité d'accueil de 10 lits, fusionne avec notre maison, ce qui porte dorénavant la capacité d'accueil à 51 lits au total.

En 2008, un grand chantier de rénovation est également entrepris dans ce dernier site.



RUE SAINT-PAUL
MONS



AVENUE
DE L'UNIVERSITÉ
MONS



RUE DE LA MINE
FLÉNU



SERVICE DE GUIDANCE
POST-HÉBERGEMENT



3. OÙ NOUS TROUVER ET COMMENT NOUS CONTACTER ?

LES SITES D'HÉBERGEMENT

- | | |
|---|--|
| ○ Rue Saint-Paul, 17 à 7000 Mons
Téléphone : 065 / 34.80.94
Téléfax : 065 / 33 53 50
Mail : siteRSP@maison-saint-paul.be | 23 places
Siège social et
accueil 24h/24 |
| ○ Avenue de l'Université, 59 à 7000 Mons
Téléphone : 065 / 33.52.95
Téléfax : 065 / 33 53 37
Mail : siteFDP@maison-saint-paul.be | 18 places |
| ○ Rue de la Mine, 20 à 7012 Flénu
Téléphone et téléfax : 065 / 82.39.36
Mail : siteFLN@maison-saint-paul.be | 10 places |

LE SERVICE DE GUIDANCE POST-HÉBERGEMENT

- Rue des Tuileries, 7 à 7000 Mons
Téléphone : 065/34.75.87
Mail : SAE@maison-saint-paul.be

LES MAISONS DE VIE COMMUNAUTAIRE

- Rue de Caraman, 49 à Nimy 4 places
○ Rue Roland de Lassus, 8 à Mons 4 places

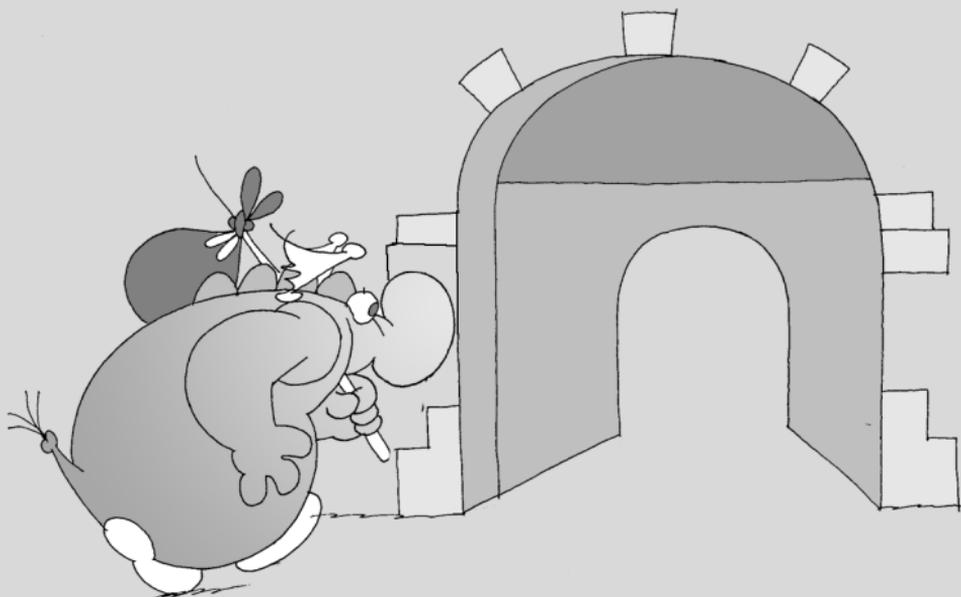
L'ACCUEIL

Les hommes qui s'adressent à la Maison d'accueil Saint-Paul sont majeurs et ne savent pas où dormir. A part ça, rien ne semble les rapprocher, ni les distinguer de tous les autres. Les hasards de la vie, un tournant difficilement négocié comme une rupture, la perte d'un emploi, l'enlisement dans les dettes, la solitude, des difficultés personnelles... sont autant d'événements qui peuvent amener un passage en maison d'accueil.

A peu près 300 hommes adultes séjournent chaque année à la Maison d'accueil Saint-Paul. Leur âge moyen est de 39 ans et la durée moyenne du séjour oscille autour des 3 mois.

Retrouver un toit, un revenu, un emploi ou une formation, régler ses dettes ou reconstruire des liens familiaux... sont quelques-uns des objectifs d'un séjour à la Maison d'accueil Saint-Paul.

1. LA DEMANDE D'ACCUEIL



Etre dans une situation de besoin et devoir s'adresser à des gens inconnus, dans un endroit inconnu est un moment difficile.

Introduite par la personne elle-même ou par un service social, la demande d'accueil est traitée avec toute l'attention nécessaire. En fonction de son urgence, de sa nature et des places disponibles, le travailleur social procède à un entretien d'accueil ou bien fixe un rendez-vous. Il peut parfois orienter la demande vers l'atelier recherche logement, l'abri de nuit ou une autre maison d'accueil.

QUESTIONS



PRATIQUES

- Est-ce qu'il est préférable de se faire aider par un service social pour faire ma demande d'accueil ?

Que ce soit la personne concernée qui se présente directement, qu'elle téléphone ou que l'appel se fasse via un service social n'influence pas la réponse. Par contre, c'est évident, il faut que le deman-

deur soit dans la démarche d'accepter un hébergement en maison d'accueil. C'est déjà créer un lien s'il vient nous en parler lui-même.

- Existe t-il un ordre de priorité ?

L'urgence est notre préoccupation première. C'est elle qui détermine la priorité d'une demande. Il n'existe pas de liste d'attente dans la maison. Par contre, une admission peut être différée, par exemple pour quelqu'un qui est hospitalisé, incarcéré ou pour quelqu'un qui a encore une solution provisoire.

- Dans quel délai puis-je obtenir une place ?

Cela dépend en réalité de deux choses :

La première, c'est la disponibilité des places dans nos maisons. On a 51 places et on ne peut pas aller au-delà. Elles sont presque occupées à plein temps. Mais la rotation est régulière. Il y a des départs toutes les semaines. Cela donne une idée du mouvement et des délais d'attente.

En outre, l'infrastructure et l'organisation des maisons ne permettent pas toujours d'héberger quelqu'un dont la situation est particulière : horaires de travail à pause, problème de mobilité...

La seconde, c'est le degré d'urgence de la situation. Nous venons de le dire, pour nous, la préoccupation première, c'est que quelqu'un ne soit pas à la rue et en danger ou en très grande difficulté à cause de sa santé ou d'autres problèmes. Nous accordons toujours notre priorité à ces situations d'extrême urgence et différons parfois les demandes un peu moins pressantes.

○ **Est-ce que je dois écrire ?**

Nous invitons les personnes incarcérées à faire leur première demande par écrit pour exposer leurs attentes et leur projet. Nous proposons alors un rendez-vous pour lequel ils sollicitent une sortie spéciale auprès de l'autorité pénitentiaire. Si l'entretien est concluant, il reste alors à nous tenir informés de la date prévue pour la libération afin de nous permettre d'organiser au mieux l'accueil de ce nouvel arrivant. Sortir de prison est une situation très particulière dans le parcours de vie et c'est un moment qui mérite beaucoup d'attention.

Les autres demandes d'accueil ne doivent pas être introduites par écrit.

○ **Ma demande d'accueil a été refusée. Puis-je rappeler et quand ?**

Si la demande est ajournée faute de place dans la maison, il est vivement recommandé de rappeler régulièrement pour la reformuler. Il faut savoir que la maison est très souvent remplie mais cela bouge beaucoup.

En fonction de la situation particulière ou des antécédents dans la maison, certaines demandes font l'objet d'une discussion en équipe avant d'obtenir une réponse.

Certains, enfin, se verront refuser l'accueil à cause de ces antécédents ou d'autres difficultés que nous sommes tout à fait incapables de prendre en charge.

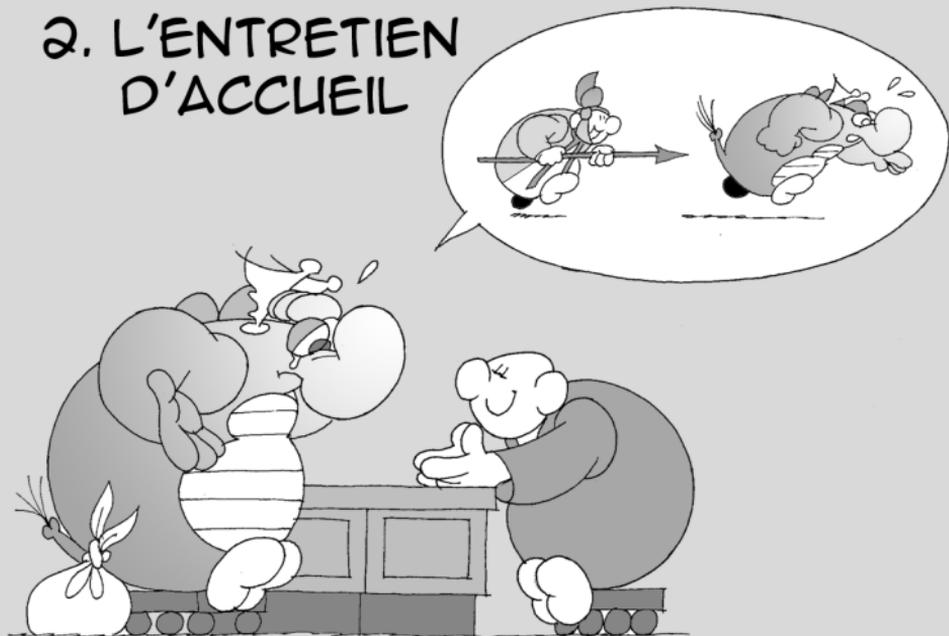
○ **Si je ne me présente pas au premier rendez-vous, est-ce que j'ai encore une chance d'obtenir une place ?**

Oui, il faut reformuler la demande et, cette fois, se présenter au rendez-vous. Parfois, un simple coup de fil suffit à s'expliquer. C'est sûr, quelqu'un qui se désiste ne sera pas considéré dans l'urgence.

○ **Si je suis sous l'emprise d'un produit quelconque à mon arrivée, est-ce que j'ai toujours une chance d'avoir une place ?**

Là aussi, une telle attitude n'est pas tolérée mais une seconde chance peut être accordée. Il faut revenir à sang frais.

2. L'ENTRETIEN D'ACCUEIL



C'est notre première rencontre. Quelqu'un vous donne toute une série d'informations. Cela fait beaucoup d'un coup quand on n'a pas la tête à cela. Vous vous retrouvez là, à moitié rassuré, à moitié paniqué. C'est pourtant au terme de cet entretien que chacun est en mesure de décider si une collaboration est possible.

Plus simplement, cet entretien sert à :

- comprendre l'histoire du demandeur et ce qui l'amène à s'adresser à nous ;
- présenter le cadre de vie de la maison ;
- définir ensemble les bases d'un projet d'avenir.

QUESTIONS



PRATIQUES

- **Combien de temps va durer mon entretien d'accueil ?**

Un entretien n'est pas l'autre. Divers facteurs interviennent comme l'état de fatigue, la volonté et la capacité d'expliquer son histoire, les questions sur la maison... C'est certain, un entretien d'accueil ne se fait pas en cinq minutes, entre deux portes. Nous avons besoin de

connaître un certain nombre de choses sur la situation qui se présente à nous tout comme le nouvel arrivant a besoin de connaître un certain nombre de choses sur la maison avant de pouvoir y être admis.

- **Est-ce que je peux être accompagné à mon entretien d'accueil ?**

Oui, si cela rassure évidemment. Mais ce n'est pas celui qui accompagne qui doit parler à la place de l'autre.

- **Qu'est-ce qu'on va me demander et pourquoi ?**

D'abord, on invite la personne à expliquer son parcours de vie dans les grandes lignes et à s'exprimer sur ce qui s'est passé pour en arriver à être ici aujourd'hui. Là, ce qui compte, c'est ce qu'elle dit de son histoire. Cette évocation d'un passé souvent douloureux est faite avec tact et discrétion mais également avec discernement et précision.

Ensuite, on tente d'éclaircir certains points plus importants. Pour nous, c'est le début d'une collaboration à mettre en œuvre ensemble. Nous abordons alors les liens sur lesquels s'appuyer, ce qui pèse, la santé, la dépendance à un produit et le traitement, l'endettement éventuel et ses origines, les démêlés avec la justice, les ressources personnelles, les projets professionnels ou de formation...

Enfin, on en arrive à des questions plus formelles et précises sur la situation : le domicile, l'affiliation auprès d'une mutuelle, d'un syndicat, le type, le montant et le mode de perception du revenu...

Tous ces éléments s'imbriquent les uns dans les autres et forment un tout comme les pièces d'un puzzle reconstitué. On aboutit ainsi à une vision globale et cohérente à partir de laquelle la négociation d'un projet sera possible.

○ **Qui va connaître mon histoire personnelle ?**

Seul l'ensemble de l'équipe socio-éducative aura connaissance des éléments recueillis durant l'entretien, en vue du bon suivi du dossier de chacun. Le principe de confidentialité est respecté. En aucun cas, les autres hébergés, la famille, des proches ou d'autres interlocuteurs n'auront connaissance de la situation sans discussion préalable avec la personne concernée.

La présentation de la personne au groupe de vie se fait avec discrétion sur son histoire. Elle sera appelée uniquement par son prénom en vue de respecter son anonymat, règle que nous respectons également sur les supports visibles de tous.

- **Est-ce que je peux demander un délai de réflexion avant d'entrer ? A l'inverse, est-ce que vous pouvez en demander un ?**

Un délai de réflexion de quelques jours peut être accordé dans certains cas. Il doit être bref afin de répondre rapidement aux différentes demandes et de ne pas laisser de lit inoccupé.

De même, des situations particulières sont parfois soumises à une discussion en équipe lors de la réunion hebdomadaire avant de donner une réponse ferme.

3. FAIRE CONNAISSANCE ET S'INSTALLER DANS LA MAISON



Etre admis à la Maison d'accueil Saint-Paul signifie y habiter pour les quelques semaines ou les quelques mois à venir. L'installation est une étape qui doit rassurer et permettre de poser ses valises, de se sentir chez soi. L'essentiel est de nouer un premier lien avec l'ensemble de l'équipe et les autres résidents.

L'installation comporte aussi :

- o la visite des lieux, les explications relatives à l'organisation de la maison ;

- le dépôt des médicaments et objets de valeur au bureau par mesure de sécurité ;
- l'attribution d'un lit dans une chambre simple ou double, d'une clef d'armoire, de linge de maison et d'un nécessaire de toilette.

QUESTIONS



PRATIQUES

- **Est-ce que je peux choisir mon site d'hébergement ou changer en cours de séjour ?**

D'abord, comme on l'a dit déjà, cela dépend des disponibilités des places. Ensuite, certaines situations ne sont pas compatibles avec certains sites d'hébergement. Les horaires de travail, la santé, le traitement médical ou même

le comportement... influencent l'orientation vers l'un ou l'autre site. Enfin, le groupe déjà en place est un facteur que nous prenons en considération. Dès lors, l'installation dans l'une ou l'autre des maisons est une décision du personnel.

- **Est-ce que je peux choisir ma chambre ?**

Non. En début de séjour, c'est là où il y a de la place. Ensuite, pour accéder à une chambre individuelle, la priorité est accordée aux travailleurs ou aux malades et ensuite seulement à l'ancienneté. C'est une décision qui revient à

En dehors de l'attribution d'une chambre individuelle, en principe, on ne change pas de chambre au cours de son hébergement.

○ **Est-ce que je peux avoir la clef de ma chambre et de la maison ?**

Seule la clef de l'armoire où chacun range ses effets personnels est donnée tandis qu'un double est gardé au bureau. Pour des raisons de sécurité et par nécessité de surveillance, les portes des chambres ne sont pas fermées à clef. Sans vouloir effrayer, il faut penser aux risques d'incendie, de suicide, d'overdose, de coma éthylique ou tout autre problème de santé.

En dehors des heures d'ouverture, on n'entre pas et on ne sort pas de la maison sauf avec l'accord d'un membre de l'équipe. Les seules dérogations aux horaires d'ouverture sont les raisons professionnelles ou d'urgence.

○ **Est-ce que je peux garder mon animal de compagnie ?**

Dans la mesure de nos possibilités et en fonction de la taille et du comportement de l'animal, on essaie de trouver une solution. En tous cas, l'accès aux cuisines, réfectoires et chambres reste interdit aux animaux.

○ **Est-ce que je peux avoir une TV dans ma chambre ?**

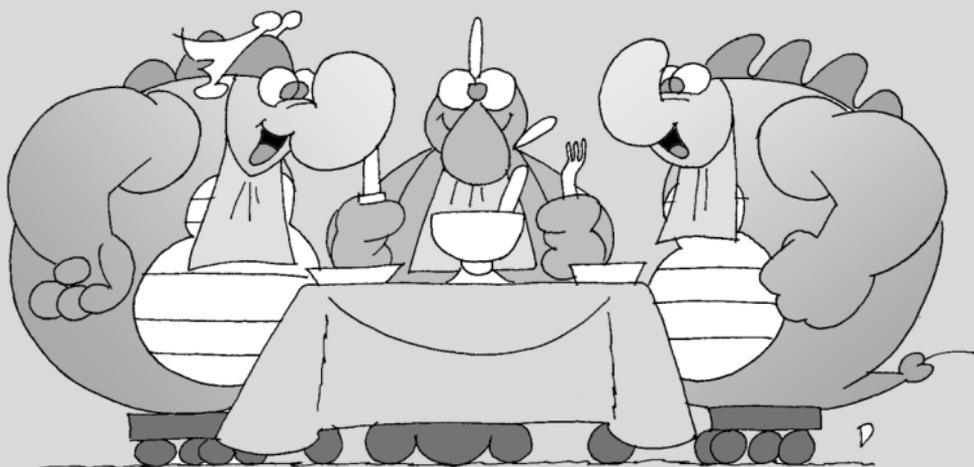
Oui, cependant, les raccords au réseau de télédistribution n'existent pas dans les chambres et il n'est pas possible d'en installer. L'usage d'un téléviseur suppose aussi le respect du repos et de l'intimité des voisins de chambre.

○ **Qu'est-ce que je dois faire de mes effets personnels ?**

Nous n'avons pas la place pour stocker les affaires de tout le monde, ni le moyen de locomotion pour déménager le tout. Nous demandons donc de prendre le strict nécessaire et d'entreposer les meubles dans un garde-meuble ou chez des proches. En plus, les normes de sécurité sont très rigoureuses et, hélas, les risques de vol ou de dégradation sont une réalité.

LE SEJOUR

1. LA VIE DE TOUS LES JOURS



Les personnes accueillies ne choisissent pas de vivre ensemble. Elles ont chacune leur histoire et leurs habitudes. Pourtant, elles vont devoir cohabiter. De ce fait, la mise en place d'un certain nombre de règles vise à maintenir un climat convivial dans la maison mais aussi à reprendre un mode de vie adapté.

Voici, dans les très grandes lignes, ce qui est stipulé dans le règlement d'ordre intérieur que chacun reçoit à son admission. Nous formulons le vœu qu'il soit pour tous source de bonne entente afin de passer le meilleur séjour possible à la Maison d'accueil Saint-Paul.

L'ouverture des portes est à 7h30 et la fermeture à 22h30. Le déjeuner est pris entre 7h30 et 8h30, le repas léger à 12h30 et le repas complet à 18h30.

La participation aux tâches ménagères est obligatoire et organisée chaque semaine. Elle concerne le nettoyage des chambres et des lieux de vie communs, la préparation des repas et la vaisselle. Trouver un endroit propre, chaleureux et accueillant facilite les rapports entre les personnes et l'installation de chaque nouvel arrivant.

Certains comportements inacceptables, comme par exemple le vol, la violence physique ou verbale et, dans les sites d'hébergement, la consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments sans prescription médicale, donnent lieu à une expulsion immédiate. Mettre sa situation financière et sociale en échec constitue aussi un motif de renvoi.

Vivre ensemble nécessite à l'évidence une attitude décente et respectueuse des autres et des lieux de vie. Certains aspects peuvent être abordés au conseil des hébergés qui se déroule, dans chaque maison, une fois par mois.

Des activités sportives et de loisir améliorent le quotidien : mini-foot, bowling, cinéma, excursions diverses, participation au folklore local...

QUESTIONS



PRATIQUES

- **Est-ce que je peux rester ici pendant la journée ?**

Oui, c'est même souhaitable pour s'intégrer au groupe des hébergés et participer à la vie de la maison. La présence est d'ailleurs obligatoire aux tâches ménagères, aux heures de repas et la nuit, tout comme il est indispensable de se présenter aux convocations des

travailleurs sociaux pour mettre la situation administrative en ordre. Nous nous montrons tout aussi intransigeants pour les démarches et convocations des partenaires extérieurs : syndicat, CPAS, FOREM, ONEM, médecin-conseil...

Toutefois, entre tout cela, chacun est évidemment libre de sortir, d'aller se promener, de voir ses proches, de faire une course...

Trouver sa place dans la maison et, tout à la fois, faire avancer sa situation personnelle, c'est un subtil équilibre que chacun doit trouver.

- **Est-ce qu'on peut recevoir de la visite ?**

Oui mais les visites doivent être prévues, occasionnelles et limitées au niveau du nombre de personnes. Les mineurs d'âge ne peuvent avoir accès aux bâtiments sans la présence d'un membre de l'équipe socio-éducative.

De même, les étages sont interdits aux visiteurs. Pour le confort et l'intimité de tous, et au vu de l'absence de local prévu à cet effet, la maison doit être considérée comme un point de rendez-vous plutôt qu'un lieu de visite.

○ **Existe-t-il des menus à la carte ?**

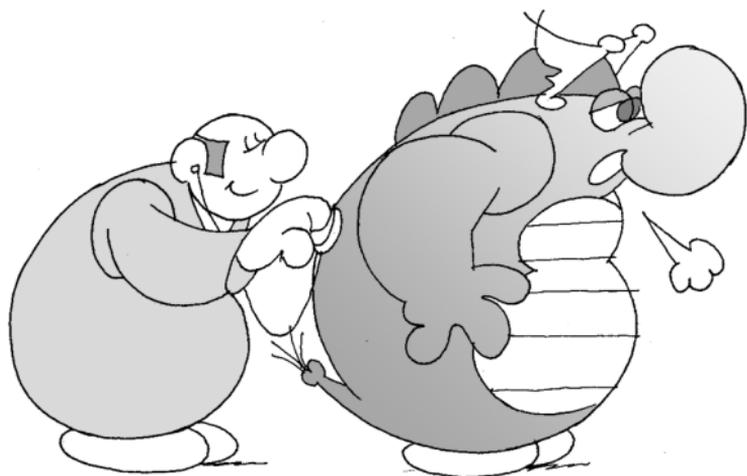
Non, les menus sont établis le dimanche soir pour toute la semaine suivante. Ceci dit, pour des raisons de santé ou de conviction religieuse, ils peuvent être adaptés. Dans ces cas précis, les personnes concernées doivent prendre en charge, elles-mêmes, la préparation de leur repas.

○ **Pendant le ramadan, comment vais-je faire ?**

Comme expliqué ci-dessus, un accès aux cuisines est prévu en fonction des horaires du Ramadan.

○ **Suis-je obligé d'aider à la préparation des repas ?**

Oui, le tour de rôle pour la préparation des repas est établi en même temps que la liste des menus. Il tient compte des compétences culinaires et des occupations de chacun. Cette activité fait partie des règles de vie communautaire. L'équipe éducative est disponible pour encadrer et aider chacun dans cette mission, l'essentiel étant d'y participer du mieux que l'on peut.



○ **Puis-je garder mon médecin traitant ?**

Oui, le libre choix est laissé à tous. Il faut évidemment tenir compte de certaines données comme l'éloignement géographique et la fréquence des visites. En règle générale et pour des raisons budgétaires, nous collaborons de préférence avec les maisons médicales vu la gratuité des soins.

○ **Est-ce qu'on va m'accompagner chez le médecin ?**

En cas d'absolue nécessité, il est possible d'être accompagné par un membre du personnel pour une consultation médicale. Néanmoins, comme pour toute autre démarche, nous privilégions un maximum d'autonomie.

○ **Si je suis hospitalisé, est-ce qu'on garde ma place ?**

Oui, pour les hospitalisations d'une courte durée. Dans ce cas, seul le gîte est facturé pour la réservation du lit à la

Pendant cette période, le malade reste épaulé pour l'ensemble de sa situation par l'équipe socio-éducative.

Si l'hospitalisation est plus longue, le domicile est maintenu mais afin d'éviter des frais supplémentaires, le séjour à la Maison d'accueil Saint-Paul est interrompu. Une nouvelle admission est alors prévue à la sortie de l'hôpital.

○ **Est-ce qu'on peut travailler avec un horaire de pauses ?**

Oui. Dans cette éventualité, des aménagements sont prévus pour accéder aux lieux d'hébergement en dehors des horaires de fermeture habituels.

○ **Si j'arrive en retard au repas, est-ce que je peux encore passer à table ?**

Non, sauf en raison de motif exceptionnel ou d'accord prévu avec l'équipe. En effet, le respect des horaires est un des principes de base de la vie communautaire.



○ **Et si j'arrive en retard pour la fermeture des portes ?**

L'heure prévue pour la fermeture des portes est inflexible. Il est donc conseillé d'arriver à temps et de justifier au plus vite auprès de l'équipe toute absence. Il faut le savoir, toute absence injustifiée de trois jours conduit à ne plus être considéré comme hébergé.

○ **Si je bois une bière ou si je fume un joint dehors, on ne peut rien me dire... hein ?**

Il est préférable de rester au dehors des sites d'hébergement en attendant la dissipation des effets dus à la consommation d'alcool ou de drogue, sous risque d'expulsion.

De toute manière, la répétition de ce genre de comportement entrave, à court terme, la réalisation du projet élaboré ensemble et la poursuite du séjour.

○ **Qu'est-ce que je dois faire si mon voisin de chambre n'effectue pas ses tâches, ne se lave pas ou m'importune ?**

En tous les cas, ne pas faire sa loi tout seul.

L'équipe éducative joue le rôle de médiateur dans ce type de situation en fonction du règlement interne en vigueur et des règles de bienséance. Elle est la seule habilitée à faire les remarques nécessaires.

○ **Est-ce que je peux échanger mes tâches avec un autre hébergé ?**

Non, sauf en cas de démarches importantes à réaliser et avec l'avis favorable d'un membre du personnel éducatif.

Qui va laver et repasser mon linge ?

A l'exception des draps dont l'entretien est assuré par la Maison d'accueil Saint-Paul, chacun lave et repasse ses effets personnels. Le matériel nécessaire - lave-linge, fils et « broques à loques », fer et planche à repasser - est mis à disposition. Une participation financière minimale est demandée pour chaque machine.

L'hygiène corporelle et vestimentaire fait l'objet d'une attention toute particulière. Elle fait partie intégrante du processus d'insertion.



2. RETABLIR SA SITUATION



Les résidents habitent à la Maison d'accueil Saint-Paul pour une période qui n'excède pas neuf mois sauf dérogation obtenue auprès de la Région wallonne. Cependant, ils restent rarement aussi longtemps et il faut donc aller vite et bien dans tous les aspects de chaque situation.

La question financière est capitale. Au sein de la maison, la gestion budgétaire est obligatoire. Avec l'aide de l'équipe sociale, chacun constitue une épargne suffisante pour une installation.

Toutes les dépenses personnelles comme l'argent de poche, la téléphonie mobile, les soins de santé, le paiement des factures, l'apurement des dettes... sont décidées de commun accord.

La participation aux frais d'hébergement, gîte et couvert, est calculée chaque année à partir des dépenses de l'année antérieure. Dans toutes les maisons d'accueil, cette réévaluation survient le 1^{er} avril, c'est une obligation légale. Pour indication, en 2017, gîte et couvert reviennent à 14,04 € par jour.

Il faut également rétablir la situation administrative dans son ensemble. La personne concernée y participe pleinement en effectuant les démarches nécessaires auprès des différents services: administration communale, FOREM, syndicat, ONEM, mutuelle, CPAS et autres. Pour cette collaboration, l'équipe sociale et éducative attend de chaque hébergé une réelle implication personnelle.

D'autres aides peuvent aussi être proposées pour :

- la recherche de formation et de travail ;
- la préparation au Plan d'Accompagnement des Chômeurs ;
- les demandes d'intervention de l'AVIQ ;
- la restauration des liens sociaux et familiaux ;
- le dépôt d'une requête en règlement collectif de dettes ;
- le suivi médical extérieur et le traitement des assuétudes ;
- l'introduction d'une demande de logement social ;

Toutes ces interventions du tandem travail éducatif et travail social s'inscrivent sur le long terme. Elles dégagent des perspectives d'avenir définies ensemble, après un mois d'hébergement, dans une sorte de plan d'action: le Projet d'accompagnement individualisé. A partir de ce moment, comme une équipe de coaching personnel, un éducateur et un assistant social référents suivent plus en détails la personne et sa situation.

QUESTIONS



PRATIQUES

dans les meilleurs délais. En effet, la période d'hébergement doit être mise à profit pour régler tout ce qui pose problème.

- Je reçois du courrier. Comment cela se passe ?

Le courrier personnel est distribué aux intéressés. Par contre, le courrier administratif provenant d'organismes divers tels que CPAS, syndicats, mutualités, créanciers... est examiné en présence d'un travailleur social, de manière à y donner la suite nécessaire



○ **Est-ce que je peux me domicilier dans la maison ?**

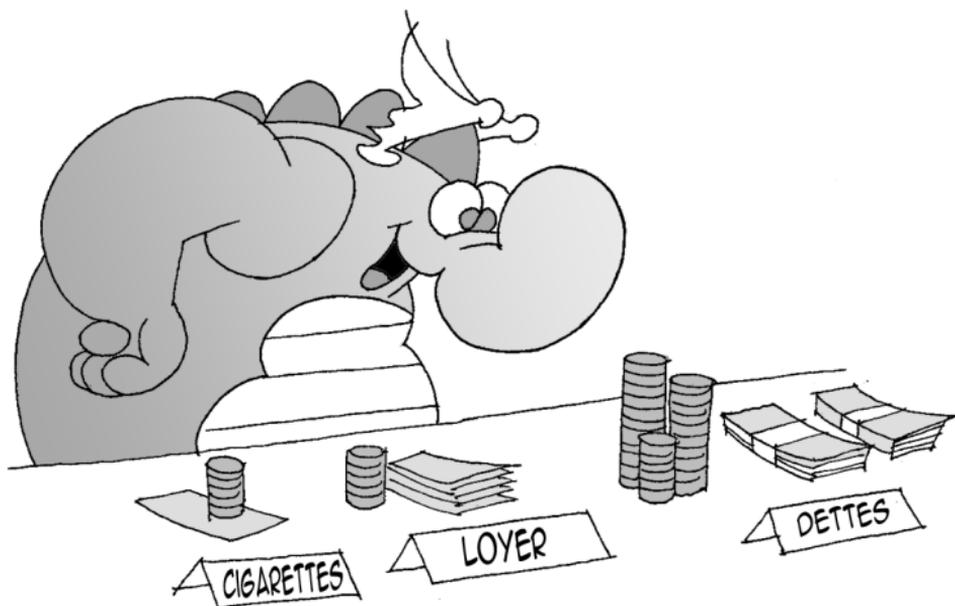
Oui, ceux qui vivent dans la maison peuvent s'y domicilier. C'est le point de départ de toute la régularisation administrative et l'une des premières démarches mise en œuvre dans la très grande majorité des situations. Après le départ et dans l'intérêt de tous, la personne sortante est tenue de changer à nouveau de domicile dans les meilleurs délais.

○ **Est-ce que je suis obligé de chercher du travail ou une formation ?**

Dans la perspective de s'épanouir et d'améliorer ses rentrées financières, s'intégrer dans la vie active est quelque chose d'important pour quiconque est en âge et en capacité de le faire. Notre équipe incite et épaulé les recherches d'emploi et de formation, en tenant compte des choix et des potentialités de chacun.

○ **A quoi bon économiser ? Suis-je obligé de payer mes factures ou mes dettes ?**

Constituer un pécule en prévision de son départ de la maison d'accueil garantit une installation confortable. S'attaquer courageusement aux dettes et aux factures dans la mesure de ses moyens financiers, c'est éviter l'enlèvement : les huissiers, les frais, les procédures judiciaires... et s'offrir la possibilité de redémarrer un nouveau projet de vie. Il faut savoir qu'il existe aussi des procédures particulières destinées à soulager les situations d'endettement très lourdes, comme par exemple le règlement collectif de dettes.



Dans tous les cas, quelle que soit la situation, il est impératif de restreindre les dépenses personnelles (tabac, argent de poche, téléphonie mobile...) pour pouvoir boucler son budget et constituer le pécule de départ. C'est une habitude nécessaire prise dès le début du séjour et concrétisée par un montant de dépenses fixé pour la semaine.

- **Est-ce que je peux partir en week-end, m'absenter, partir en vacances et est-ce que je peux prévoir un budget à cet effet ?**

Si les nuitées sont obligatoires pendant la semaine, les départs en week-end sont encouragés. Partir en week-end, c'est maintenir des liens avec l'extérieur, entretenir les relations personnelles et changer d'air. Cela fait du bien. Mais il ne faut pas gaspiller les liards si difficilement économisés, à fortiori pour les vacances. C'est forcément sujet à plus de discussion de partir quinze jours en Espagne que d'aller le week-end en famille, surtout si cela retarde l'installation.

- **J'ai un véhicule personnel, que dois-je en faire ?**

Ce n'est pas interdit de posséder un véhicule. Le tout est de pouvoir en assumer les frais : taxe, carburant, assurance, entretien... En aucun cas, on ne permettra son utilisation sans qu'il soit en règle. Celle-ci sera limitée au seul propriétaire et pour des raisons indispensables. De manière plus réaliste, c'est quelque chose de difficile à assumer en maison d'accueil. Si c'est une voiture, il vaut parfois mieux en réduire les coûts au maximum en laissant le véhicule au garage et en restituant les plaques en attendant un retour à une meilleure fortune.

○ **J'aimerais revoir mes enfants. Comment va-t-on m'aider ?**

Les relations familiales sont des sujets délicats qui trouvent leur origine bien avant le début du séjour en maison d'accueil. C'est donc avec énormément de précaution qu'on intervient dans ces situations. L'importance des enfants pour un père est source de beaucoup d'émotions mais les démarches à cet égard dépassent le cadre et la durée de l'hébergement chez nous. Il faut savoir qu'assumer un droit de garde des enfants n'est pas possible dans la maison. Pour ces raisons, nous orientons toujours vers les services adéquats où un suivi durable est assuré : un avocat *pro deo*, Espace Rencontre... Par contre, dans la construction et la réalisation du projet personnel, les aspects familiaux sont fondamentaux. Le choix du logement, du lieu de vie et du travail diffère s'il y a des enfants.

○ **J'aimerais arrêter de boire ou de consommer des produits stupéfiants. Comment va-t-on m'aider ?**

Dans tous les cas, il faut pouvoir se contrôler un minimum pour être admis et vivre en maison d'accueil. Si une grande fragilité sur ce point est pressentie ou exprimée, un suivi médical, psychologique ou un sevrage est proposé et même exigé avant d'entamer ou de poursuivre le séjour. Nous soutenons vraiment les gens dans cette démarche avec tous les aspects que cela comporte : parler, conseiller, orienter, accompagner...



- **Est-ce qu'on va m'aider à prendre tout cela en charge et m'accompagner pour mes démarches ?**

Toutes les situations sont prises à bras le corps par l'équipe socio-éducative qui est disponible pour toutes les demandes. En contrepartie et dans le souci de retrouver durablement une plus grande autonomie, une implication réelle de chacun est requise. Concrètement, on oriente, on planifie, on organise avec une rigueur et un côté pointilleux qui peuvent paraître excessifs et sont parfois difficiles à vivre. Mais c'est, nous semble t-il, le meilleur moyen de dépatouiller les pelotes de tracas qu'on nous amène. Une fois les nœuds défaits, vous pouvez tricoter tranquille!...

LE DEPART

1. PREPARER SON DEPART



L'accès au logement est la demande première des personnes hébergées. Pour y répondre, il est nécessaire de définir un projet d'installation tenant compte :

- du souhait de la personne : où veut-elle vivre, dans quel type d'habitat et avec qui ;
- de son revenu ;
- du pécule économisé en cours de séjour ;
- des différentes aides financières accessibles ;

- des remboursements mensuels en cours ;
- du délai de séjour autorisé.

Une fois ceci défini, la recherche de logement peut commencer. Elle est encadrée par l'équipe sociale ou divers partenaires extérieurs et orientée vers :

- un logement social ;
- un logement privé ;
- un logement d'insertion ou de transit ;
- un logement communautaire.

La visite du logement, la négociation du contrat de bail, l'ouverture du compte pour la garantie locative, le déménagement et l'équipement du bien loué... peuvent également faire l'objet d'un accompagnement.

Mais tout le monde n'emménage pas dans un logement personnel et les autres alternatives sont aussi soutenues. Un retour en famille ou une orientation vers un établissement plus adapté, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une maison de retraite ou autre, constituent également l'issue de certains séjours à la Maison d'accueil Saint-Paul.

Certains résidants ne restent que quelques jours en dépannage, une nuit ou deux pour «se retaper». D'autres encore viennent en congé pénitentiaire dans le cadre de la préparation de leur libération.

D'autres enfin partent volontairement et sans véritable solution.

QUESTIONS



PRATIQUES

lière sociale, les sociétés de logements sociaux...

- Est-ce qu'on va m'aider pour trouver un logement ?

Dès que l'installation est possible matériellement, la recherche d'un logement peut être envisagée. Différents outils sont à disposition comme les journaux locaux, internet, l'atelier recherche logement, l'agence immobilière sociale, les sociétés de logements sociaux...

L'équipe éducative peut encadrer cette recherche en constituant les dossiers de demande, en établissant un budget tenant compte des cautions, du loyer et des charges locatives, en accompagnant pour la visite, l'état des lieux, la signature du contrat...

Pour optimiser les chances d'accès au logement social, dès qu'il est possible de rassembler les documents requis, les demandes sont introduites. Le statut de sans abri qu'on a en maison d'accueil accorde une priorité et ouvre l'accès à des aides comme l'Aide Déménagement Et Loyer de la Région Wallonne ou la prime à l'installation du CPAS. Ce serait dommage de passer à côté..

○ **Si je ne trouve pas de logement au terme du délai de séjour autorisé, que se passe-t-il ?**

Rassurez-vous, c'est un cas de figure très peu probable. La durée d'hébergement autorisée par le Gouvernement wallon est de neuf mois avec deux possibilités de dérogation de trois mois chacune, pour autant qu'elles soient dûment motivées. Cela nous laisse donc du temps pour trouver quelque chose. En aucun cas, on ne prolonge au-delà de ces quinze mois.

Mais on propose des pistes alternatives comme nos maisons de vie communautaire, les logements de transit ou d'insertion du CPAS, voire une autre maison d'accueil.

○ **Est-ce que je suis prioritaire pour un logement social ?**

La reconnaissance du statut de sans-abri, quand on est en maison d'accueil, vaut huit points en matière de demande de logement social. C'est beaucoup mais cela ne donne pas la priorité absolue. D'autres critères entrent en ligne de compte et les disponibilités sont bien inférieures aux demandes. Si le projet de relogement est bien clair, c'est une démarche qu'il vaut mieux faire en début de séjour pour avoir une chance de la voir aboutir.

○ **Est-ce que quelqu'un peut m'aider pour mon déménagement et pour m'équiper ?**

Nous ne sommes pas une société de déménagement. Mais tout de même, accompagner ceux qui s'installent, c'est faire les choses avec eux : aller faire les premières courses, acheter le téléviseur, le matelas, déménager les trucs d'un lieu à l'autre, monter les meubles, donner un peu de vaisselle ou du petit mobilier quand on en a... Il est également possible de s'équiper partiellement dans les réseaux locaux de seconde main. Nous disposons d'un véhicule utilitaire et de bénévoles qui donnent volontiers un coup de main. Et puis, l'installation, c'est l'aboutissement d'un long cheminement et donc un moment important.

○ **Et si vous n'êtes pas d'accord avec mon projet, que se passe-t-il ?**

Ce n'est pas nous qui allons diriger votre vie. Mais pour faire un bout de chemin chez nous, il faut nécessairement un projet viable et licite, c'est-à-dire quelque chose qui tienne la route, qui soit faisable et qui ne soit pas contraire à la loi. Certes, il y a des objectifs que nous ne soutiendrons pas et que la personne sera amenée à poursuivre seule si elle le souhaite.

2. SERVICE DE GUIDANCE POST-HEBERGEMENT



Les personnes quittant la Maison d'accueil Saint-Paul pour s'installer peuvent, si elles le souhaitent, maintenir une guidance le temps nécessaire à leur autonomie complète. Notre Service de guidance post-hébergement prend alors le relais. C'est la continuité du travail social et éducatif mis en œuvre durant l'hébergement.

Ce service fait du travail à domicile mais il dispose aussi d'un local indépendant des lieux d'hébergement. Des permanences sociales, un repas convivial chaque vendredi et d'autres activités de loisir y sont organisés.

QUESTIONS



PRATIQUES

- **Comment entrer au Service de guidance post-hébergement ?**

Il est réservé aux personnes ayant séjourné dans l'une de nos maisons et fait immédiatement suite au séjour. C'est d'ailleurs à partir du lien tissé ensemble que le suivi post-hébergement prend racine. L'entrée se fait à la demande de la

personne hébergée, avec l'accord des membres du personnel, ou bien est proposée en cours de séjour. C'est un nouveau projet mis en place avec l'intéressé, les équipes du service post-hébergement et du site d'hébergement. Ce qui compte pour nous, c'est la viabilité du projet d'installation, l'utilité du service pour le demandeur et le bénéfice qu'il va en retirer. Le but est de cheminer vers plus d'autonomie et de mieux-être.

- **Est-ce qu'on s'occupe encore de mes papiers et de mon budget ?**

Evidemment, c'est vraiment la continuité du travail mis en place durant l'hébergement, à ceci près que c'est un travail beaucoup plus individualisé.

En effet, une fois installé, chacun retrouve sa liberté et sa façon de vivre tout en étant accompagné pour les aspects qui s'avèrent nécessaires comme la gestion budgétaire et administrative mais aussi le suivi médical ou le maintien du logement et d'une hygiène de vie. A partir de l'hébergement, les points faibles et les points forts ont pu être mis en évidence dans la manière de fonctionner. Ils constitueront véritablement les points d'appui et les leviers du travail en extérieur.

○ **Est-ce que l'éducateur me rend visite chez moi ?**

Dans tous les cas, l'éducateur rend visite à ses ouailles, que ce soit pour garder le contact, faire part d'une information, prendre des nouvelles de la santé ou enfin pour contrôler l'état sanitaire du logement. La fréquence des visites comme des contacts au cours des permanences au bureau dépendent de la personne et du projet individualisé mis en place avec elle.

○ **Est-ce qu'on fait mes courses et mes démarches avec moi ?**

Le suivi extérieur, c'est un travail «à la carte» qui dépend toujours de la situation de chacun. Là-dedans, il y a aussi accompagner en course, à l'hôpital ou en démarche ceux pour qui c'est indispensable car il ne faut pas confondre le service avec une société de taxi, un livreur à domicile, une banque ou toute autre situation, certes, confortable mais qui n'est pas de notre ressort.

○ **Est-ce qu'il y a des activités ?**

Tous les vendredis, un repas du service est prévu et préparé par les bénéficiaires. Y participent ceux qui le souhaitent. C'est souvent un moment de convivialité et d'échange agrémenté par le jardin et le billard. A côté de cela, d'autres activités sont programmées régulièrement et s'ajoutent aux activités en commun avec les sites d'hébergement : le sport du mardi, les sorties foot ou autre, le resto au doudou et pour les fêtes de fin d'année...

Le Service de guidance post-hébergement n'est pas le «club Med» et sa vocation première n'est pas d'organiser des activités. Pourtant, il est là aussi pour mettre «du peps», de la chaleur et sortir de nos murs. Les activités extérieures sont payantes mais ce qui est proposé reste accessible.

○ **Est-ce que je peux essayer l'autonomie et demander à être suivi au Service de guidance post-hébergement plus tard si je ne m'en sors pas vraiment ?**

Non, comme on l'a précisé plus haut, nous insistons sur la continuité entre l'hébergement en maison d'accueil et le suivi en accompagnement extérieur. Nous avons alors une connaissance tout à fait complète de la situation sans interférence extérieure.

○ **Combien de temps puis-je rester au Service de guidance post-hébergement ?**

Aucune limite de temps n'est prévue, ni par nos soins, ni par le décret qui régit notre secteur d'activité. Cependant, il n'est pas forcément souhaitable de rester « pour toujours » au Service de guidance post-hébergement et le projet que nous formulons ensemble va vraiment dans le sens d'une autonomie progressive. Ceci dit, rien ne presse. C'est toujours à la carte. Il faut le savoir pourtant, il n'est pas toujours facile de supporter l'intrusion, les contraintes et les exigences d'un accompagnement. Certains quittent le service à cause de cela. Mais heureusement, d'autres, bien plus nombreux, prennent leur envol et viennent nous voir de temps en temps pour dire bonjour... C'est ce que nous vous souhaitons le plus vivement.

AIDES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

- **Escale** centre de jour et dispositif d'aide aux personnes sans-abri: chemin de la Procession, 31 7000 Mons
065/56 24 20
- **Foyer Saint-Augustin** Rue de Bertaimont, 32
065/22 16 17
7000 Mons
- **ESOP** Rue Commandant Lemaire, 13
065/34 98 67
7033 Cuesmes
- **Entraide de Ghlin** Place de Ghlin, 19
065/31 60 16
7011 Ghlin

Information : <http://rsumb.be>

ALCOOLISME ET TOXICOMANIE

- **Alcooliques anonymes** Rue du Fort Mahon, 27
065/82 59 99
7012 Jemappes
- **Parenthèse** Avenue Reine Astrid, 2
065/35 40 77
7000 Mons
- **Espace Synapse** Place du Marché aux Herbes, 17
065/73 14 74
7000 Mons

CPAS

Service social Rue de Bouzanton, 1
065/41 23 00
7000 Mons

Dispositif d'urgence du CPAS de Mons: Rue de Bouzanton, 1
Du lundi au vendredi: 065/41 23 00 Soirée w-e: 065/84 01 01
Pôle d'Accueil social: rue Lamir, 29-31 7000 Mons 065/ 41 23 12

EMPLOI ET RECHERCHE D'EMPLOI

- **ALE** Rue de la Seuwe, 16b
065/32 84 90 7000 Mons
- **Carrefour emploi formation** Rue des Canonniers, 32
065/38 21 00 7000 Mons
- **Transvia** Rue Grande Campagne, 56
065/61 10 70 7301 Hornu

FORMATION

- **AID** Rue Marguerite Bervoets, 10
065/40 10 08 7000 Mons
- **ALPHA** Rue de l'Athénée, 17
065/84 56 71 7000 Mons
- **Borinage 2000** Rue Lamir, 18
065/32 38 52 7000 Mons
- **Droits et devoirs** Rue du Fish Club, 6
065/37 42 68 7000 Mons
- **EFT Le Plein Air** Avenue du Coq, 84
065/40 87 33 7012 Jemappes
- **FOREM FORMATION** Rue des Verts Pâturages, 10
065/40 21 21 7000 Mons
- **Four et au moulin** Chaussée du Roelx, 331 a
065/33 56 45 7000 Mons
- **Renouée** Rue Moulin d'en Haut, 92
065/82 57 97 7012 Flénu

- **SECOS** Rue Meurisse, 1
065/36 44 50 7011 Ghlin

HANDICAP

- **AVICQ** Boulevard Gendebien, 3
065/32 86 11 7000 Mons

HÔPITALUX, SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

- **Maison Médicale** Avenue de Jemappes, 135
065/34 88 01 7000 Mons
- **Relais Santé** Rue du Hautbois, 56 b
065/84 34 19 7000 Mons
- **Hôpital Ambroise Paré** Boulevard Kennedy, 2
065/39 21 11 7000 Mons
- **Hôpital Saint-Joseph** Av B. de Constantinople, 5
065/38 55 11 7000 Mons
- **Centre de guidance** Avenue d'Hyon, 45
065/22 03 10 7000 Mons
- **Centre planning familial** Rue des Arbalestriers, 16
065/31 49 00 7000 Mons
- **La Famille Heureuse** Rue de la Grande Triperie, 46
065/33 93 61 7000 Mons
- **Hôpital psychiatrique du Chêne aux Haies** Chemin Chêne aux Haies, 24
065/39 21 11 7000 Mons
- **Médias et soins psychiatriques à domicile** Boulevard Dolez, 3
065/35 11 53 7000 Mons

LOGEMENT

- **Atelier recherche logement**
065/39 72 84
Rue Notre-Dame, 26-28
7000 Mons
- **Logements de transit et d'insertion du CPAS**
065/39 72 84
Rue Henri Dunant, 187
7000 Mons
- **Toit et Moi**
065/47 02 11
Place du Chapitre, 2
7000 Mons
- **Agence Immobilière Sociale**
065/22 06 20
Rue Notre-Dame, 26-28
7000 Mons

MAISONS D'ACCUEIL

- **Communauté Emmaüs**
065/33 53 60
Rue Léopold III, 1
7011 Ghlin
- **Maison maternelle Espoir**
065/34 00 15
Rue Ferrer, 76
7033 Cuesmes
- **Maison maternelle Kangourou**
064/64 33 50
Rue Escoyez, 28
7331 Baudour

MUTUELLES

- **Caisse Auxiliaire Assurance Maladie Invalidité** 065/35 22 44 Rue Neuve, 20
7000 Mons
- **Mutualité chrétienne** 065/40 26 26 Rue des Canonniers, 3
7000 Mons
- **Partenamut** 065/32 06 05 Bd Saintelette, 73-75
7000 Mons
- **Mutualité libérale** 065/65 22 57 Rue des Arbalestriers, 88
7000 Mons
- **Mutualité socialiste** 068/84 89 50 Bd Gendebien, 6
7000 Mons

RÉFUGIÉS POLITIQUES ET SANS-PAPIERS

- **Relais Picardie** 065/84 73 22 Rue des Belneux, 4
7000 Mons
- **APD - le mercredi matin** 065/33 53 23 Rue d'Havré, 98
7000 Mons

SYNDICATS ET CHÔMAGE

- **FOREM** Rue des Canonniers, 32
065/38 20 11 7000 Mons
- **ONEM** Place des Archers, 8
065/39 46 39 7000 Mons
- **CAPAC** Rue de la Grande Triperie, 42
065/35 48 72 7000 Mons
- **CGSLB** Rue des Canonniers, 30A
065/31 12 67 7000 Mons
- **CSC** Rue Claude de Bettignies, 10-12
065/37 25 11 7000 Mons
- **FGTB** Rue Lamir, 18-20
065/32 38 11 7000 Mons

CARNET D'ADRESSES PERSONNEL

.....

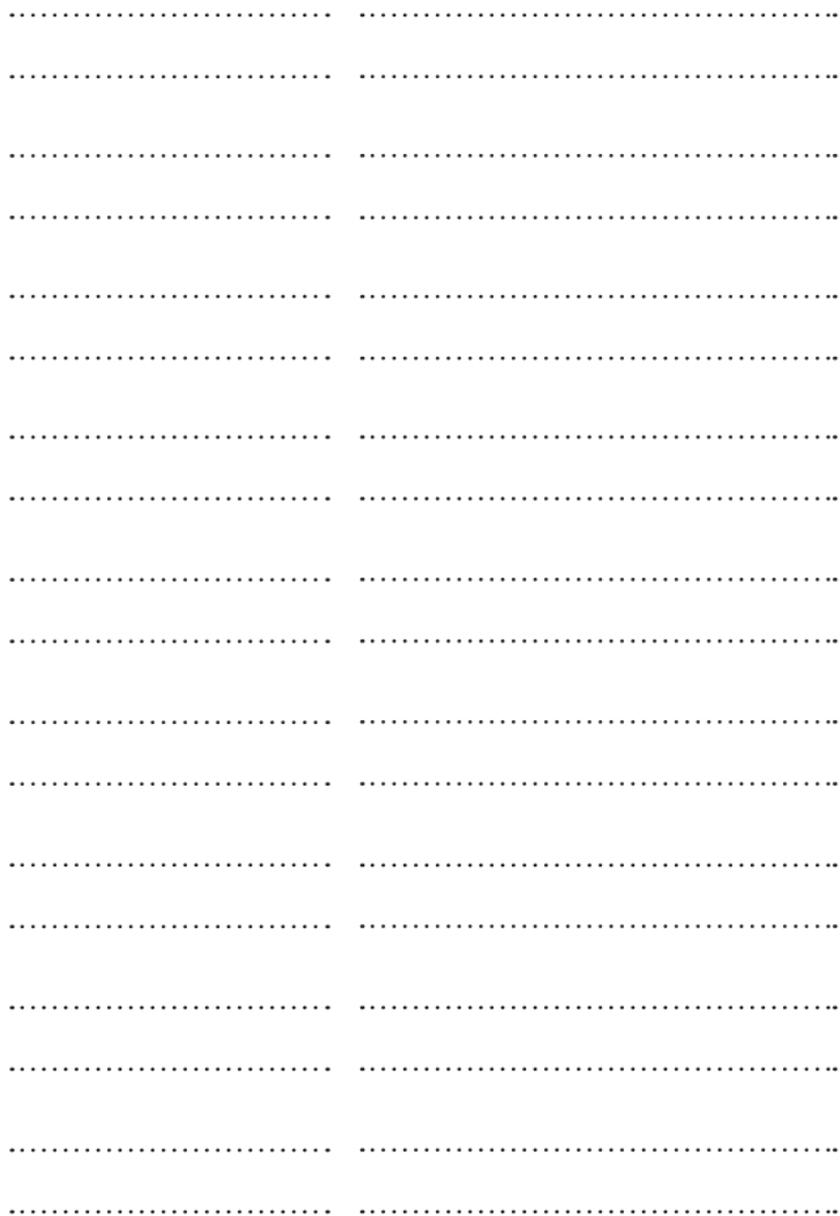
.....

.....

.....

.....

.....



CONCLUSION

Voilà qui brosse un peu le tableau. Il y a sans doute encore des tas d'autres questions auxquelles nous n'avons pas pensé. Rien de tel que de franchir le porche de la maison pour venir nous les poser et, peut-être, entamer alors un bout de chemin ensemble.

REMERCIEMENTS

Ce guide édité pour la première fois en 2008, est réédité en 2018 grâce au financement du service club Fifty One de Saint-Ghislain que nous remercions vivement. Sans leur appui, il disparaissait et c'eût été dommage.

Merci vivement au dessinateur DIEL pour sa gracieuse collaboration, sa créativité et sa disponibilité. Que d'écoute attentive pour comprendre comment vont les choses chez nous et les représenter avec la simplicité, la subtilité et l'optimisme sans lesquels, c'est sûr, notre petit guide aurait franchement moins d'allure.

Merci aussi à Delphine Sanders, graphiste, ainsi qu'à celles et ceux qui ont oeuvré à sa réalisation. Ecrire, mettre en page, relire, poser des questions, émettre des suggestions, y croire et tenir la maison pendant que d'autres s'y consacrent, c'est un véritable travail d'équipe.

En parlant d'équipe, et si on s'y mettait maintenant qu'on se connaît mieux?